IL° 70 -FRE.1, 1332

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 13359

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BARA (des Ardennes),

Sur le départ des conscrits du même département.

Séance du 26 Frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Le département des Ardennes, si intéressant par son ardent amour de la liberté & son empressement à exécuter les lois de la République les plus en opposition avec l'intérêt particulier;

THE NEWBERRY LIBRARY

Le département de Ardennes, qui ne le cède à aucun autre toutes les fois qu'il s'agit de contribuer aux forces de nos armées & au triomphe de la République ;

Ce département qui figure si honorablement parmi ceux qui paient le mieux les contributions de toute nature ;

Ce département enfin dans lequel on a vu & on voit encore tous les jours les pères de famille quitter leurs femmes & leurs enfans, prendre les armes & aller en personne combattre les esclaves des tyrans, & qui a si bien mérité de la patrie dans une infinité de circonstances, & notamment à l'affaire de Boillon où cent cinquante malheureux pères de famille sont restés sur le champ d'honneur, vient encore de se montrer digne de lui-même, digne de la grande nation dont il fait partie.

C'est assez vous dire, que votre loi du 3 vendémiaire dernier concernant la conscription militaire y a reçu sa pleine & entière exécution. Oui, représentans du peuple, en même temps que six mille hommes de colonnes mobiles obéissans à la voix de leurs magistrats, se réunissoient sur divers points pour marcher contre les rebelles des départemens réunis, deux mille conscrits voloient à Cologne grossir le nombre de nos phalanges victorieuses & anéantir le reste des esclaves des rois, & ils y étoient arrivés dès le 26 brumaire dernier, c'est-à-dire, les premiers de tous ceux des départemens qui doivent s'y rassembler; aussi le Directoire exécutif a-t-il adressé, le 29 du même mois, à l'administration centrale le témoignage de sa satisfaction. Je vais, représentans du peuple, vous donner lecture, tant de la lettre de cette administration à la députation des Ardennes, dont je fais partie, que de celle écrite au nom du Directoire, par le ministre de la guerre au département.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Méziere, le 21 frimaire an 7 de la République française, une & indivisible.

Les Administrateurs & le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département des Ardennes, aux Représentans du peuple du même département au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La plus douce satisfaction que puissent éprouver des administrateurs républicains est, sans contredit, de voir leurs administrés partager avec enthousiasme les victoires remportées sur les ennemis de la liberté redoubler de courage au récit de quelques nouveaux dangers, & enfin de faire tous les sacrifices que les circonstances commandent pour la prospérité de la République. Cette satisfaction nous l'avons éprouvée en différens temps. Les habitans des Ardennes, toujours constans dans leur attachement à la constitution de l'an 3, ont offert dans les momens difficiles les preuves les plus signalées de leur entier dévouement, mais particulièrement lors du départ des conscrits; nous pourrions citer en leur faveur une foule de traits qui tous peignent l'excellent esprit de ce département. On a vu des pères conduire eux-mêmes leurs fils au lieu du rassemblement, & ne les quitter qu'après leur avoir fait jurer de ne revenir qu'avec la palme de la victoire; des mères de plusieurs défenseurs depuis long-temps aux armées animer le courage du cinquième fils qui leur restoit, & oublier leurs besoins pour ne songer qu'à ceux de la patrie; enfin

les administrations municipales & les commissaires près d'elles n'ont eu qu'à faire connoître les ordres que nous leur avions transmis, pour être obéis sur-le-champ, & dès le 26 brumaire dernier près de deux mille conscrits étoient partis pour se rendre à Cologne. Plus de cinquante jeunes gens qui n'avoient pas l'âge se sont enrôlés volontairement.

Le gouvernement, informé que ces jeunes défenseurs étoient arrivés les premiers de tous ceux des départemens qui doivent se rassembler à Cologne, tandis que les colonnes mobiles se réunissoient sur divers points pour se porter contre les rebelles des départemens réunis, nous a adressé, le 29 brumaire dernier, le témoignage de sa satisfaction, & nous a permis de le rendre public. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la lettre du ministre de la guerre à ce sujet.

Le zèle des habitans des Ardennes se soutiendra, nous le garantissons. Déja la déclaration de guerre aux rois des deux Siciles & de Sardaigne a produit cet élan patriotique qui ne se manifeste que sur les ames républicaines; & si de nouveaux ennemis exigent de nouveaux défenseurs, nous pouvons assurer d'avance au Corps législatif que la deuxième classe des conscrits des Ardennes partira avec la même rapidité & le même dévouement que la première.

Salut & respect.

Signé, *Duvignault, Garet, Caillon, Boblique, Moiret, Chauchet.*

LETTRE du Ministre de la guerre, du 29 brumaire an 7, aux Administrateurs du département des Ardennes.

Le Directoire exécutif a connoissance, citoyens administrateurs, de l'excellent esprit qui anime les citoyens du département des Ardennes; il connoît leur soumission inaltérable aux lois de la République & aux ordres du gouverne-

ment chargé de leur exécution. Il ne perdra point le souvenir des preuves sensibles de dévouement à la patrie qu'ils viennent de donner dans deux circonstances marquantes : aux époques fixées pour le départ successif des différens détachemens de conscrits, tous sont partis avec empressement; les colonnes mobiles, mises en réquisition pour contribuer à la réduction des rebelles dans les pays réunis, ont obéi au premier appel, & leur réunion au nombre de six mille à Sedan, Mézière & Givet, a été plus prompte que l'ordre de se mettre en mouvement pour marcher à leur destination.

Puissent ces heureuses dispositions, entretenues par la sagesse des magistrats, devenir celles de tous les habitans des autres départemens! Puissent tous les Français se persuader enfin qu'ils ne peuvent compter sur le retour parfait de l'ordre & de la prospérité publique, qu'autant qu'ils respecteront les lois, & que chacun contribuera de ses moyens au triomphe & à l'affermissement de la République!

Je vous invite à rendre public ce témoignage de satisfaction que le gouvernement se plaît à donner aux citoyens du département des Ardennes, & aux magistrats qui les guident.

Salut & fraternité, *Signé* SCHERER.

Pour expédition conforme :

Le secrétaire-général du département des Ardennes,

Signé TORCHET.

EXTAIT du registre des délibérations de l'administration centrale du département des Ardennes.

Séance du 5 frimaire an 7.

Lecture faite de la lettre du ministre de la guerre, du 29 brumaire dernier,

Et ouï le commissaire du Directoire exécutif;

L'administration centrale du département des Ardennes arrête qu'elle sera réimprimée en placards, adressée aux admi-

nistrations municipales, commissaires du Directoire exécutif & agens municipaux du ressort, & par ces derniers publiée & affichée dans leurs communes respectives; charge spécialement les présidens des administrations municipales d'en faire lecture à la premiere réunion décadaire qui suivra sa réception.

Signé au registre : Caillon, *président;* Garet, Duvignault, Boblique, Moiret, *administrateurs;* Chauchet, *commissaire du Directoire exécutif*, & Torchet, *secrétaire-général.*

Par l'administration,

Torchet, *secrétaire-général.*

Vous voyez, représentans du peuple, que le Directoire exécutif a cru devoir témoigner toute la satisfaction que lui a fait éprouver la conduite tenue par les habitans des Ardennes & par leurs magistrats : non moins justes que lui, vous vous empresserez, je n'en doute pas, de lui donner une preuve de votre gratitude, en déclarant que ce département a bien mérité de la patrie.

Je demade en conséquence mention honorable de sa conduite & insertion au procès-verbal.

Nota. Ces deux propositions ont été adoptées, ainsi que l'impression de tout ordonnée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.